

## COMUNIQUE DE PRESSE

### Encore une année scolaire difficile et une prochaine rentrée perturbée.

La politique du gouvernement Macron nous conduira vers une année tumultueuse et une rentrée scolaire chaotique. En effet :

#### Au niveau de la voie Générale et Technologique :

La réforme du Bac ne gommara pas les injustices comme on le laisse entendre. S'il est vrai que les spécialités pourraient élargir le choix des élèves, encore faudrait-il que les contraintes de déplacement imposées aux élèves soient annulées et qu'on leur propose plus de spécialités au sein de leur établissement. Peu d'élèves accepteront de se déplacer, les autres refuseront de suivre la spécialité concernée. Le gouvernement adopte une attitude irresponsable en laissant le soin à la CTM d'organiser et d'assurer le transport des élèves au sein des réseaux. La collectivité territoriale refusera certainement d'assurer cette responsabilité. Pour les élèves les plus volontaires ce sont les parents qui risquent de subir les conséquences (financement et déplacement) de cette nouvelle organisation de mise en place des spécialités.

Quant au choix de l'orientation, la désinformation ou mauvaise interprétation évoquée pour des lycéens résulte directement de la disparition progressive des COP (Conseiller d'Orientation Scolaire) remplacés au pied levé par la nomination d'un deuxième Professeur Principal sans formation ni expérience. A chacun son métier et à chacun son rôle. On ne devient pas Conseiller d'Orientation Psychologue du jour au lendemain. L'accompagnement du jeune vers un choix important pour son avenir a été mis au second plan par le ministère. Le gouvernement prévoit 54 h d'information et d'accompagnement au sujet de l'orientation de la seconde à la terminale. Il est important que ces heures soient assurées par de vrais professionnels qui renforceront les actions des professeurs.

En amont de cette réforme, le gouvernement a introduit le nouveau dispositif de « Parcoursup » que nous avons dénoncé sans être vraiment entendu. Aujourd'hui nos lycéens se rendent bien compte de la réalité. La réforme de « Parcoursup » n'a pas convaincu car les objectifs fixés n'ont pas véritablement été atteints au niveau national.

Pour notre académie les moyens post bac ont été insuffisants tant pour les STS (Section de Technicien Supérieur) que pour le pôle universitaire de la Martinique qui a du mal à répondre à la demande de nos jeunes en matière de poursuite d'étude. Certains ont été contraints de partir pour poursuivre leurs études sans garantie de retour au pays. D'autres ont accepté une orientation par défaut faute d'avoir satisfaction sur leurs vœux.

#### En ce qui concerne la voie Professionnelle :

La réforme ou transformation de la voie professionnelle comporte de nombreuses aberrations notamment dans son application au niveau de notre territoire.

Le « regroupement des spécialités » en « 14 familles des métiers » entrainera l'exclusion et parfois la disparition de plusieurs spécialités (une trentaine sont prévues hors familles des métiers). Lors du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) du 11 décembre 2018, l'arrêté qui précise les contours des familles a été rejeté par 27 voix contre et seulement 6 pour. De plus, le ministère veut imposer 3 campus des métiers par académie. Ces campus des métiers ne sont pas directement adaptés à notre territoire car le tissu industriel et économique ainsi que l'offre universitaire ne sont pas adéquats. Notre territoire sera forcé de proposer des « modules adaptés » qui ne tiendront pas compte de tous les critères nécessaires à la mise en place d'un campus des métiers. Plusieurs spécialités seront écartées des « modules adaptés » qui seront proposés par l'académie Martinique. D'ores et déjà l'administration nous annonce que ces spécialités orphelines seront reléguées à la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique) dans le cadre du développement des CFA (Centre de Formation d'Apprentis) ou de la mise en place d'UFA (Unité de Formation Apprentis). Ce sont les élèves déjà défavorisés qui seront exclus du système éducatif de formation initiale de base avec possibilité d'évoluer au plus haut niveau. L'apprentissage proposée ne doit pas être systématique, mais adaptée au profil et au projet de l'élève.

Pour la prochaine rentrée scolaire 2019, de nouvelles grilles horaires seront proposées. Le SNETAA FO a accepté de négocier ces grilles avec le ministère, ce qui nous a permis de limiter certaines difficultés. Nous n'avons pas été vraiment entendu et c'est pour cela que nous nous sommes abstenus de voter ces grilles. Le ministère a été désavoué par une large majorité de syndicats pour ces grilles qu'il décide quand même d'appliquer. Les chefs d'établissement et les enseignants ont du mal à comprendre ces grilles et à les mettre en application.

### La situation au collège

Au collège c'est la poursuite de la mise en place de la réforme des collèges sans moyens supplémentaires et avec la poursuite des suppressions de postes.

Parallèlement à cela l'académie se lance dans des propositions de projet « école des savoirs » qui consiste à déplacer des élèves de CM2 du primaire vers les collèges. Annoncé comme un projet pédagogique innovant, nous nous rendons compte qu'il est présenté surtout dans des communes en difficulté financière et en baisse d'effectif. L'objectif principal de ces projets sera surtout économique.

Quid des moyens d'encadrement et de d'accompagnement qui seront proposés à nos enfants.

### L'obligation d'enseigner 20 h par semaine

Au mois d'octobre, le ministère de l'éducation nationale a augmenté le nombre d'heures supplémentaires obligatoires en dehors des 18h. Dès la prochaine rentrée scolaire chaque enseignant du second degré se verra imposer 20 h de présence effective par semaine devant élève, en dehors de son temps de préparation des cours. La conséquence immédiate est la suppression des postes et l'augmentation des BMP (Bloc Moyen Provisoire) et postes partagés.

### Suppression des moyens pour la rentrée 2019 :

Comme chaque année à la fin du mois de décembre, le CTM (Comité Technique Ministériel) s'est réuni le 19 décembre 2018, pour proposer la répartition des suppressions des postes au niveau des différentes académies à la prochaine rentrée scolaire.

L'académie Martinique sera encore une fois fortement touchée. Le CTM a proposé comme suppression pour notre territoire :

- Professeur des Ecoles : 0
- Enseignants du second degré : - 96
- Administratif : - 5

### Remarque :

- Le primaire ne perd pas de moyens. Cependant on se demande comment l'administration pourra-t-elle poursuivre la politique de « dédoublement des **classes** en **CP** et **CE1** » sans moyen supplémentaire ?
- Pour le second degré, une analyse plus fine des académies concernées par les suppressions de postes (voir tableau ci – dessous) montre que :
  - La Martinique est la troisième académie la plus concernée par les suppressions de postes
  - Le **taux de variation** en pourcentage de **suppression de moyens par rapport à notre vivier** est de loin le plus important pour la Martinique. C'est une preuve de déstabilisation de notre système éducatif.

**Tableau des académies concernées par des suppressions d'emplois**

Académies	Emplois d'enseignants en 2018	Variation des moyens rentrée 2019 (en ETP)	Taux de variation des moyens en %
Amiens	12491	-95	-0,761
Besançon	7340,5	-22	-0,300
Caen	8100	-78	-0,963
Clermont-Ferrand	7345	-42	-0,572
Corse	1862	-13	-0,698
Dijon	9584,5	-42	-0,438
Lille	25288	-149	-0,589
Limoges	4304	-36	-0,836
Nancy-Metz	14390,5	-47	-0,327
Orléans-Tours	15160	-11	-0,073
Paris	11706,3	-42	-0,359
Poitiers	10085,5	-44	-0,436
Reims	8105,5	-58	-0,716
Rennes	14355	-29	-0,202
Rouen	11767	-119	-1,011
Guadeloupe	3870	-86	-2,222
Réunion	8637	-13	-0,151
<b>Martinique</b>	<b>3063</b>	<b>-96</b>	<b>- 3,134</b>
<b>Métropole + 5 DOM</b>	<b>394448,8</b>	<b>-465</b>	<b>-0,118</b>

Conséquences directes :

Pour l'enseignement au second degré :

- Fermetures de classes en collège et augmentation des effectifs
- Fermetures et fusions de sections en lycée Général Technologique et Professionnel et augmentation du taux d'encadrement par classe.
- Suppressions de postes et augmentation des BMP (Bloc Moyen Provisoire)
- Diminution des capacités d'accueil pour nos stagiaires qui risquent d'être affectés en grand nombre hors de l'académie Martinique
- Dégradation des conditions de travail pour les élèves et les enseignants

• Pour les administratifs :

C'est inadmissible que le gouvernement continue de compresser le personnel administratif alors que le service public n'est pas assuré dans les délais faute de personnel en nombre suffisant.

**Compte tenu de tous ces éléments, la FNEC FP FO Martinique (SNETAA FO, SNFOLC, ...) annonce qu'elle soutient le mouvement de protestation engagé par les élèves des lycées de la Martinique.**

**Nous demandons qu'une véritable analyse soit réalisée avec tous les partenaires de l'Education nationale en Martinique sur les conséquences de l'application des différentes réformes et des suppressions de moyens pour notre système éducatif. Nous rejetons toutes les propositions précipitées et inadaptées. Nous exigeons que des solutions concrètes soient proposées.**

**Nous déposons dès aujourd'hui un préavis de grève reconductible qui prendra effet le 07 janvier 2019. Il sera maintenu tant que des réponses précises ne seront pas apportées à l'ensemble de nos revendications.**

Pour la FNEC FP FO (SNETAA FO, SNFOLC, SNUDI FO, SPASEEN FO...)

Jocelyn PRESENT